



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1277

Projet de recherche "Tester l'autonomie économique alimentaire auprès des étudiants" - Attribution de subventions pour un montant total de 101 000 euros à la Chaire TrALIM (Transitions Alimentaires) de l'Université Lumière Lyon 2, l'association la Gonette, l'association des producteurs biologiques en Rhône et Loire ARDAB et autorisation de percevoir des subventions de la Métropole de Lyon et de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour un montant total de 60 750 euros et approbation des conventions

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : M. CHAPUIS Gautier

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1277 - PROJET DE RECHERCHE "TESTER L'AUTONOMIE ECONOMIQUE ALIMENTAIRE AUPRES DES ETUDIANTS" - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 101 000 EUROS A LA CHAIRE TRALIM (TRANSITIONS ALIMENTAIRES) DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, L'ASSOCIATION LA GONETTE, L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS BIOLOGIQUES EN RHONE ET LOIRE ARDAB ET AUTORISATION DE PERCEVOIR DES SUBVENTIONS DE LA METROPOLE DE LYON ET DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET POUR UN MONTANT TOTAL DE 60 750 EUROS ET APPROBATION DES CONVENTIONS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon s'est engagée à travers le plan de mandat 2020-2026 à favoriser l'accessibilité alimentaire et la justice alimentaire. Il s'agit à la fois de proposer des prix justes pour les agriculteurs à travers les compétences de la Ville et de permettre une accessibilité alimentaire de qualité à toutes et tous. Cette alimentation de qualité est un enjeu sanitaire, économique et environnemental.

La précarité alimentaire étudiante, phénomène déjà important depuis plusieurs années, s'est accentuée avec la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Le recours à l'aide alimentaire par le public étudiant explose depuis le premier confinement de mars 2020. A Lyon, des initiatives solidaires locales se sont développées et plusieurs tonnes de denrées alimentaires sont ainsi distribuées chaque semaine aux populations étudiantes pour leur apporter une aide immédiate. Mais peu d'initiatives envisagent la solidarité alimentaire dans une perspective de transition écologique et solidaire, et d'accompagnement vers une alimentation plus saine et durable. Or cette transition ne peut se faire sans une évolution de la demande. Ainsi, la question de la stimulation de la demande de produits de qualité et locaux par la population étudiante est fondamentale, cette stimulation devant avoir des conséquences à plus long terme à travers un véritable engagement, sur une réelle émancipation de cette population au travers une « nouvelle alimentation ».

Dans ce contexte, la Chaire TrALIM de l'Université Lumière Lyon II porte un projet de recherche sur la question de l'autonomie économique alimentaire des étudiants. Il s'agit de comprendre les habitudes alimentaires des étudiants et les freins et motivations à l'adoption d'une alimentation plus saine et durable. Le caractère innovant de cette étude porte notamment sur l'utilisation d'une monnaie locale, la gonette, comme support au projet de recherche.

La Chaire TrALIM a rassemblé autour d'elle des partenaires pour ce projet : l'association La Gonette, Monnaie locale citoyenne et l'Association Rhône Loire pour le Développement de l'Agriculture Biologique (ARDAB). Elle a également rassemblé des financeurs : la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Etat – à travers la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Les objectifs du projet sont de :

- Tester une forme d'aide alimentaire basée sur un modèle de justice alimentaire auprès du public étudiant, le plus fragilisé par la crise liée à l'épidémie de COVID-19 ;
- Comprendre les habitudes alimentaires des étudiants et les freins et motivations à l'adoption d'une alimentation plus saine et durable ;
- Tester une monnaie locale comme support pour passer de l'aide alimentaire à un droit à une alimentation saine et durable ;
- Comparer l'efficacité de la monnaie locale à d'autres dispositifs;
- Bénéficier d'un retour quantitatif et qualitatif sur l'expérimentation pour envisager la généralisation du dispositif ;
- Evaluer les évolutions des habitudes alimentaires des étudiants participants au dispositif ;
- Evaluer l'impact de leurs achats dans le réseau Gonette, les épiceries sociales, et sur les marchés lyonnais participants à l'expérimentation.

Le projet de recherche se déroulera en deux phases. Une première phase d'étude exploratoire permettra de mieux comprendre la situation des étudiants et d'étudier leurs freins et motivations à une alimentation dite « de qualité » et « locale ». La notion d'alimentation responsable ou durable pourra être confrontée aux perceptions et à la compréhension qu'en ont les étudiants.

Une seconde phase d'expérimentation sera mise en place pour étudier les comportements des étudiants et leur évolution au regard de la mise en place d'un dispositif test autour de 250 étudiants répartis en 5 groupes de 50 étudiants. Les 5 panels recevront des stimuli différents : ils pourront recevoir des gonettes (50 € en gonettes par mois), et/ou un accompagnement qualitatif proposé par l'ARDAB (une visite de ferme, une rencontre avec un agriculteur, et un atelier cuisine), et/ou un accompagnement via une interface de gamification mise au point par un chercheur.

La comparaison des 5 groupes permettra de déterminer l'impact de tels dispositifs sur la demande des étudiants en matière de produits de qualité et locaux, les facteurs de leur possible généralisation et leur transposition à d'autres typologies de publics en situation de précarité alimentaire ainsi que leur transposition à d'autres territoires dépourvus de monnaie locale.

L'étude se déroulera sur l'année 2022.

Le budget total prévu pour ce projet de recherche est de 165 747 euros.

Il est co-financé par la Métropole de Lyon à hauteur de 30 000 euros, et par l'Etat, à travers la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), à hauteur de 30 750 euros à la Ville de Lyon.

Il vous est proposé d'approuver le soutien de la Ville de Lyon à cette initiative, qui correspond à ses objectifs. L'implication de la Ville prend d'abord la forme d'un soutien financier à hauteur de 101 000 euros :

- 23 000 euros à la Chaire TrALIM de l'Université Lumière Lyon II pour le projet de recherche (le projet prévisionnel présenté par la Chaire s'élève à 73 717 euros) ;
- 70 000 euros à l'association la Gonette pour l'utilisation de la monnaie locale comme support au projet de recherche, dont un montant de 50 000 euros versé sur

- l'exercice 2021 et un montant de 20 000 euros versé sur l'exercice 2022 (le projet prévisionnel présenté par la Chaire s'élève à 82 030 euros) ;
- 8 000 euros à l'association ARDAB pour la participation de l'association à l'accompagnement qualitatif de 2 panels d'étudiants (le projet prévisionnel présenté par l'association s'élève à 10 000 euros) ;

Outre ces subventions, la Ville mobilisera ses services pour la réussite du projet. Afin d'élargir l'offre proposée aux étudiants et leur permettre l'accès à des produits frais et locaux, la Ville de Lyon communiquera sur ce projet de recherche auprès des producteurs inscrits sur les marchés lyonnais pour les encourager à y participer. La Ville mobilisera également le service Vie étudiante, service mutualisé de la Ville et de la Métropole de Lyon, pour diffuser l'appel à participation sur le site lyoncampus.com, participer au comité technique du projet et communiquer sur les résultats de l'étude et sur la généralisation de certains dispositifs et/ou leur reproduction, notamment à travers la page « Se nourrir » du site lyoncampus.com

Il vous est proposé d'approuver en recettes la perception des subventions pour un montant de 60 750 euros, en dépenses le versement des subventions pour un montant de 101 000 euros, d'approuver les conventions afférentes, et d'autoriser M. le Maire à les signer.

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

### **DELIBERE**

- 1- La participation de la Ville de Lyon au projet de recherche « Tester l'autonomie économique alimentaire auprès des étudiants » est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention relative à ce partenariat.
- 3- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 101 000 €, sont allouées aux partenaires suivants sous réserve du vote du budget 2022 :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Chaire TrALIM de l'Université Lumière Lyon II	23 000 €
La Gonette	70 000 €
Association des producteurs biologiques en Rhône et Loire ARDAB	8 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 000 €</b>

- 4- La dépense de 58 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme Développement (DEVELOPMENT), opération ESS, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.

- 5- La dépense de 23 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 73644, programme Développement (DEVELOPMENT), opération ESS, nature comptable 657382, fonction 65, chapitre 65.
- 6- La dépense de 20 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice à venir, sur la ligne de crédit 52011, programme Développement (DEVELOPMENT), opération ESS, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.
- 7- Pour la mise en œuvre de ce projet, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions auprès des partenaires concernés. A cet effet, il est autorisé à signer tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
- 8- La perception d'une subvention de 30 000 euros de la Métropole de Lyon est approuvée. La recette sera inscrite sur la ligne de crédit 112910, programme Développement (DEVELOPMENT), opération ESS, nature comptable 74758, chapitre 65.
- 9- La perception d'une subvention de 30 750 euros de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est approuvée. La recette sera inscrite sur la ligne de crédit 112907, programme Développement (DEVELOPMENT), opération ESS, nature comptable 74718, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET